



ASSR1 (pour les 5èmes) et ASSR2 (pour les 3èmes) - information 2023

publié le 01/02/2023

Descriptif :

Les élèves de 5ème et de 3ème vont passer au deuxième semestre **l'ASSR (Attestation Scolaire de Sécurité Routière)** dans le cadre de l'éducation à la sécurité routière au collège.

(...)



Les élèves de 5ème et de 3ème vont passer au deuxième semestre **l'ASSR (Attestation Scolaire de Sécurité Routière)** dans le cadre de l'éducation à la sécurité routière au collège.

L'ASSR 1er niveau est organisée en classe de 5ème (ou avant 14ans). Elle doit ensuite être complétée par cinq heures d'épreuves pratiques en auto-école, l'ensemble constituant le Brevet de Sécurité Routière (BSR), obligatoire pour conduire un cyclomoteur en l'absence de permis.

L'ASSR 2ème niveau est organisée en classe de 3ème (ou avant 16 ans). Elle est obligatoire pour s'inscrire à l'épreuve théorique du permis de conduire.

Pour chaque attestation, une épreuve d'une trentaine de minutes comportant 20 questions à choix multiples permettra d'évaluer les élèves sur des thèmes se rapportant à la circulation des piétons, des cyclistes et des cyclomoteurs ainsi que sur les règles concernant les limitations de vitesse, les distances d'arrêt, les risques d'accident, ...

Chaque épreuve est évaluée sur 20, il faut avoir au moins 10 bonnes réponses pour obtenir l'ASSR. En cas d'échec ou d'absence le jour de l'épreuve, une session de rattrapage aura lieu avant la fin de l'année scolaire.

Toutes les classes de 5ème et 3ème bénéficieront d'une séance d'information et d'entraînement pour bien se préparer à l'ASSR.

De plus, il est fortement conseillé d'aller sur le site officiel ci-dessous pour s'informer, réviser et passer des épreuves virtuelles :

<https://e-assr.education-securite-routiere.fr/preparer/assr>

Comme l'an dernier, toutes les classes auront une heure de formation :

- pour les 3èmes : en février-mars pour les 3ème (le planning sera bientôt sur pronote)

- pour les 5èmes : en mai.

Le passage officiel de l'épreuve se fera en salle informatique (dates non encore connues).



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.